

ANNEXE 7

EXEMPLES DE DISPOSITION DES ÉLÉMENTS DU SGH SUR LES ÉTIQUETTES

ANNEXE 7

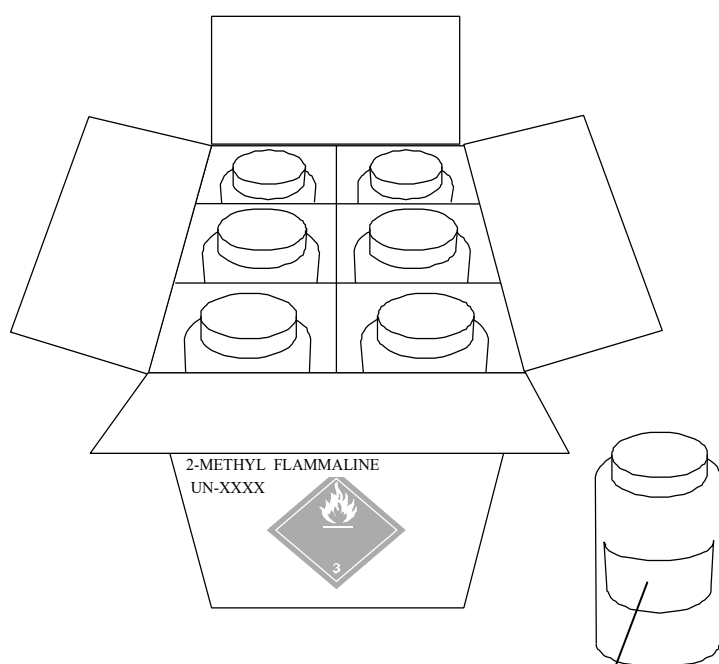
EXEMPLES DE DISPOSITION DES ÉLÉMENTS DU SGH SUR LES ÉTIQUETTES


Les exemples suivants sont fournis ici à titre d'illustration et feront l'objet de plus amples discussions et considération par le Sous-comité d'experts du SGH dans le futur.

Exemple 1: Emballage combiné pour un liquide inflammable de Catégorie 2

Emballage extérieur: Boîte comportant une étiquette de transport pour liquides inflammables*

Emballage intérieur: Bouteilles en plastique avec une étiquette SGH avertissant du danger**



2-METHYL FLAMMALINE	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a)) Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c)) Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.	
Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))	

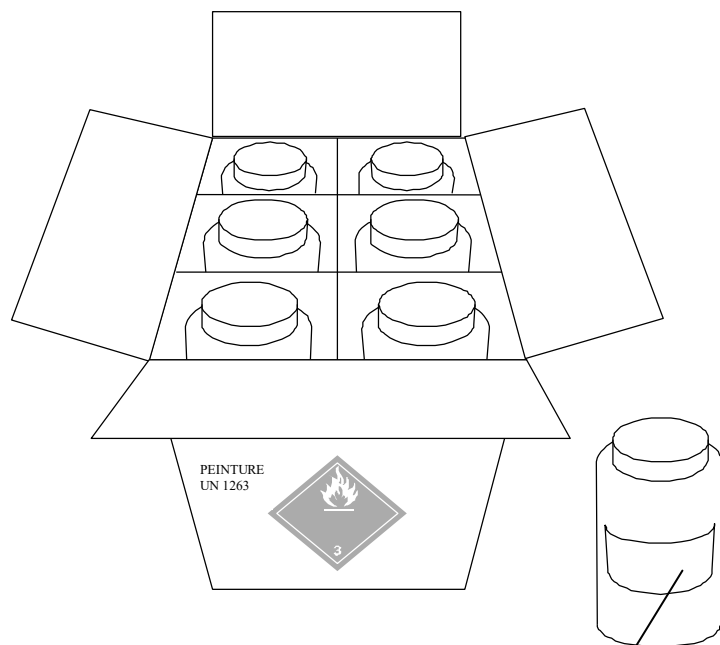
* Pour les emballages extérieurs, seules les marques et étiquettes de l'ONU pour le transport sont exigées.



** Sur les emballages intérieurs, le pictogramme caractéristique des liquides inflammables ainsi que spécifié dans les Recommandations relatives au transport des matières dangereuses, Règlement type, peut être utilisé pour l'étiquetage à la place du pictogramme SGH.

Exemple 2: Emballage combiné pour un produit à toxicité pour certains organes cibles de Catégorie 1 et liquide inflammable de Catégorie 2

Emballage extérieur: Boîte comportant une étiquette de transport pour liquides inflammables*

Emballage intérieur: Bouteilles en plastique munies d'une étiquette SGH avertissant du danger**



PEINTURE (FLAMMALINE, PLOMB CHROMOMIUM)	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a))
**	Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
	
Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c))	
Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.	
Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))	

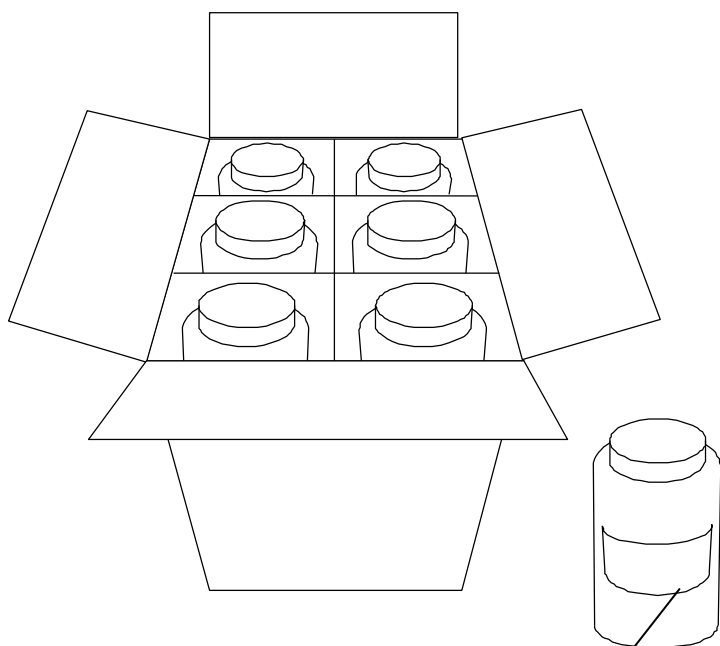
* Pour les emballages extérieurs, seules les marques et étiquettes de l'ONU pour le transport sont exigées.


** Sur les emballages intérieurs, le pictogramme caractéristique des liquides inflammables ainsi que spécifié dans les Recommandations relatives au transport des matières dangereuses, Règlement type, peut être utilisé pour l'étiquetage à la place du pictogramme SGH.

Exemple 3: Emballage combiné pour un produit irritant cutané de Catégorie 2 et irritant oculaire de Catégorie 2A

Emballage extérieur: Boîte ne nécessitant pas d'étiquette de transport*

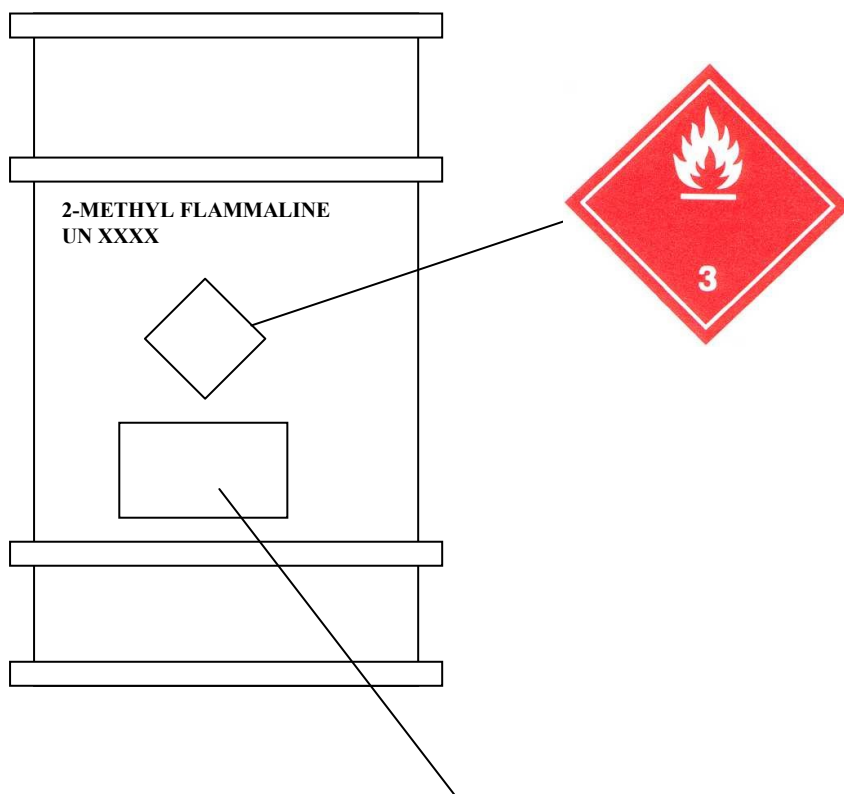
Emballage intérieur: Bouteilles en plastique munies d'une étiquette SGH avertissant du danger



SOLUTION DE BLAHZENE	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a)) Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c)) Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.	
Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))	

* Certaines autorités compétentes peuvent exiger une étiquette selon le SGH sur l'emballage extérieur en l'absence d'une étiquette de transport.

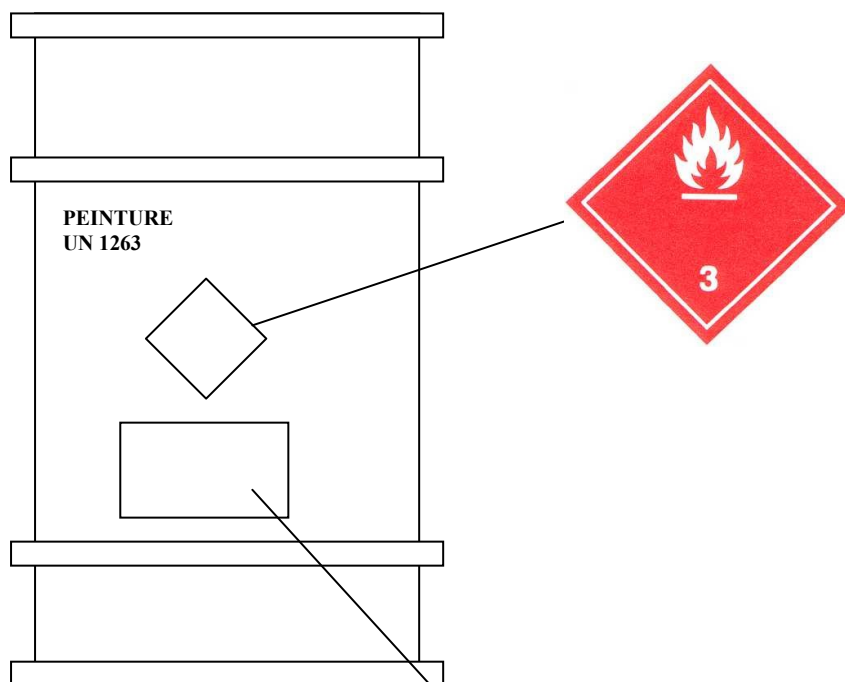
Exemple 4: Emballage simple (fût de 200 litres) pour un liquide inflammable de Catégorie 2




2-METHYL FLAMMALINE	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a))
	Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
	Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c)) Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.
	Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))

Note : L'étiquette SGH et le pictogramme et marquage caractéristiques d'un liquide inflammable exigés par les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, peuvent aussi être présentés de façon combinée.

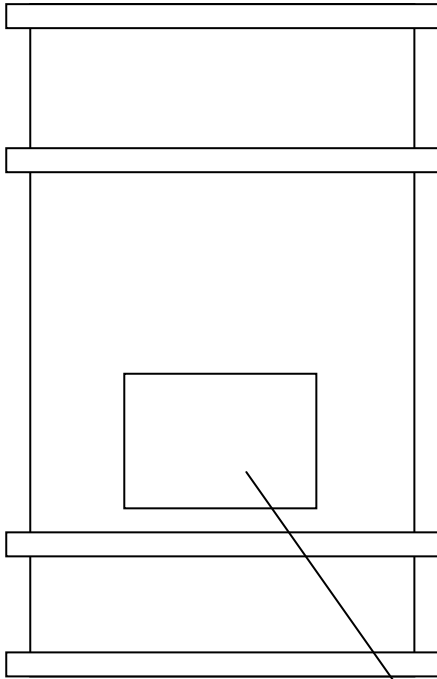
Exemple 5: Emballage simple pour un produit toxique pour certains organes cibles (Catégorie 1) et liquide inflammable de Catégorie 2




PEINTURE (METHYL FLAMMALINE, PLOMB CHROMOMIUM)	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a)) Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c)) Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.	
Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))	

Note : L'étiquette SGH et le pictogramme et marquage caractéristiques d'un liquide inflammable exigés par les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, peuvent aussi être présentés de façon combinée.

Exemple 6: Emballage simple pour un produit irritant cutané de Catégorie 2 et irritant oculaire de Catégorie 2A



SOLUTION DE BLAHZENE	Identification du produit (voir 1.4.10.5.2 d))
	Mention d'avertissement (voir 1.4.10.5.2 a)) Mention de danger (voir 1.4.10.5.2 b))
Conseils de prudence (voir 1.4.10.5.2 c)) Information supplémentaire appropriée à fournir sur demande de l'autorité compétente.	
Identification du fournisseur (voir 1.4.10.5.2 e))	

Exemple 7: Emballage simple portant des informations SGH relatives au transport et à d'autres secteurs

- a) Lorsque des informations relatives au transport ou à d'autres secteurs du SGH apparaissent sur un emballage simple (par exemple un fût de 200 litres), on veillera à ce que les éléments de l'étiquette soient placés de manière à répondre aux besoins des différents secteurs ;
- b) Les pictogrammes de transport doivent communiquer l'information immédiatement en cas d'urgence. Ils doivent pouvoir être vus de loin et être perçus également en cas de masquage partiel du colis, notamment lorsqu'il y a de la fumée ;
- c) Les pictogrammes relatifs au transport doivent avoir un aspect différent des pictogrammes destinés uniquement à des fins autres que le transport, ce qui permet de les distinguer ;
- d) Les pictogrammes de transport doivent être placés sur un panneau distinct de l'étiquette du SGH afin de pouvoir être distingués des autres informations; ils peuvent être placés aussi au voisinage des autres éléments d'information relatifs au SGH sur l'emballage ;
- e) Les pictogrammes peuvent être différenciés par leur dimension. De façon générale, la taille des pictogrammes destinés à des fins autres que le transport devrait être proportionnelle à la taille du texte des autres éléments de l'étiquette, et généralement plus petite que celle des pictogrammes relatifs au transport, mais ce dimensionnement spécifique ne devrait pas porter atteinte à la clarté ou à l'intelligibilité des pictogrammes destinés à des fins autres que le transport.

On trouvera ci-après un exemple de l'aspect que peut revêtir une telle étiquette:

Emballage simple utilisant trois panneaux adjacents pour indiquer plusieurs dangers.

Classement du produit: a) Liquide inflammable de Catégorie 2; b) toxicité aiguë par inhalation de Catégorie 4; et c) toxicité pour certains organes cibles suite à d'expositions répétées (catégorie 2)

CODE
NOM DU PRODUIT

NOM DU FABRICANT

Rue
Ville, État, Code postal, Pays
Numéro de téléphone
Numéro de téléphone d'urgence

MODE D'EMPLOI:
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Masse au remplissage : XXX
Masse brute : XXX
Date de remplissage : XXX
Date d'expiration : XXX
No de lot : XXX



Danger
Tenir hors de portée des enfants
Lire l'étiquette avant utilisation



No ONU
Désignation officielle de transport

[Code Universel de Produit (CUP)]

Liquide et vapeur extrêmement inflammables.
Nocif par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour le foie et les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Garder le récipient hermétiquement fermé.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive/... [comme indiqué...].
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

En cas d'incendie : Utiliser [comme indiqué] pour l'extinction.

INTERVENTION

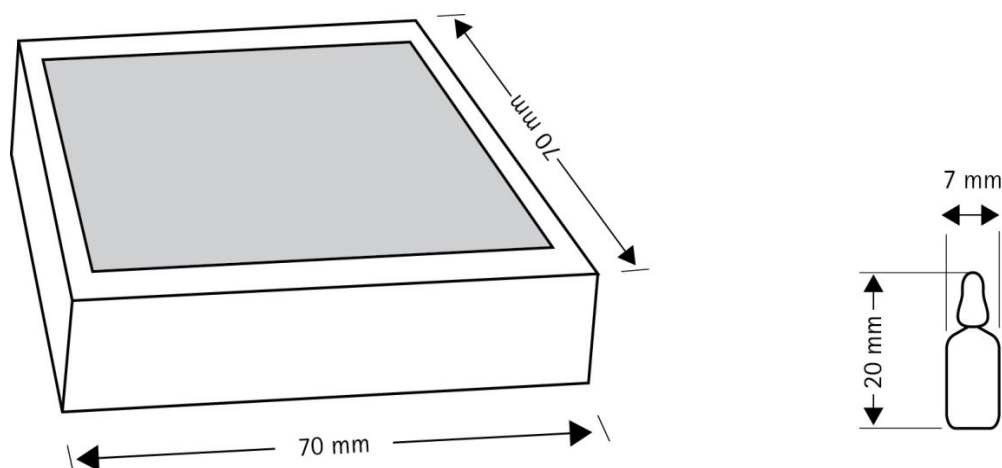
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin, en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Exemple 8: Étiquetage des petits emballages

Récipient primaire de petite taille sur lequel il n'est pas possible d'apposer une étiquette en raison de contraintes de forme ou de taille et de restrictions liées à la méthode d'utilisation et qui est placé dans un emballage extérieur permettant d'afficher l'ensemble des informations requises sur l'étiquette.

Boîte en carton contenant des ampoules en verre renfermant un produit utilisé comme réactif de laboratoire. Chaque ampoule contient 0,5 g.



La solution de travail de ce réactif est préparée en retirant la partie supérieure de l'ampoule et en plaçant la partie inférieure (qui contient le produit utilisé) dans la quantité requise d'eau désionisée. Il est donc impossible d'apposer des étiquettes sur les ampoules elles-mêmes car elles pourraient contaminer la solution de travail, ce qui pourrait avoir par la suite une incidence sur les réactions obtenues. Il est impossible de placer tous les éléments d'étiquetage prescrits par le SGH sur le récipient primaire (à savoir, l'ampoule en verre) en raison de sa taille et de sa forme.

La surface disponible sur la boîte en carton extérieure est suffisamment grande pour accueillir une version lisible des éléments d'étiquetage du SGH requis.

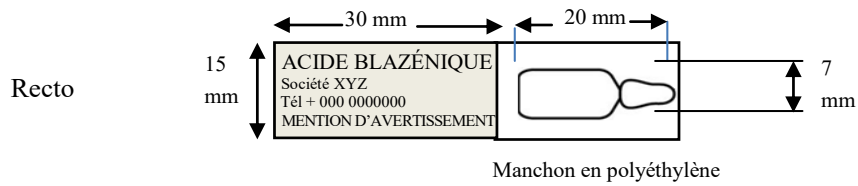
L'ampoule en verre sans étiquette est enfermée hermétiquement dans un manchon en polyéthylène portant en son extrémité une étiquette; l'ampoule n'est retirée du manchon qu'au moment de son utilisation prévue, à savoir la préparation de la solution de travail. L'étiquetage comprend au moins les éléments suivants:

- L'identificateur du produit, la mention d'avertissement, et le nom et le numéro de téléphone du fournisseur sur un côté de l'étiquette;
- Les pictogrammes de danger sur l'autre côté de l'étiquette.

Grâce à cet étiquetage, l'utilisateur peut identifier le produit (possibilité de trouver la fiche de données de sécurité correspondante) et connaître les risques associés (indication selon laquelle le produit est dangereux et doit être manipulé/entreposé de manière adaptée) ainsi que le nom et les coordonnées du fournisseur (en cas d'urgence). La mention d'avertissement et le pictogramme ne figurent pas sur le même côté de l'étiquette afin qu'il y ait des informations relatives à la sécurité sur les deux côtés.

Emballage intérieur:

manchon avec les éléments d'étiquetage minimaux requis selon le SGH

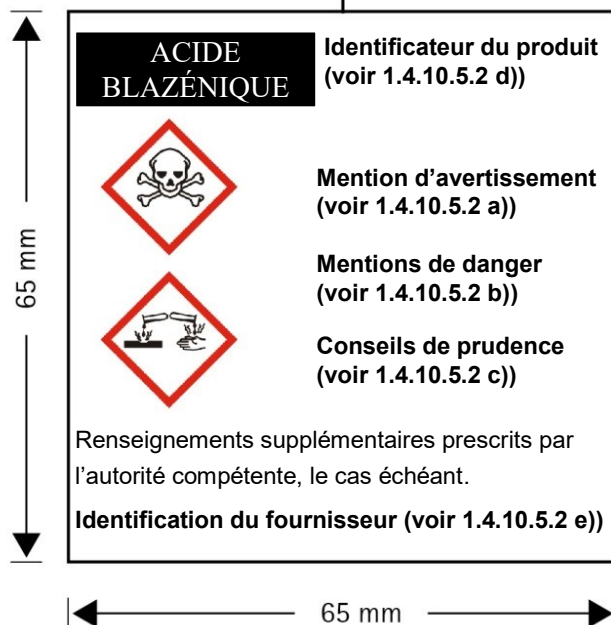
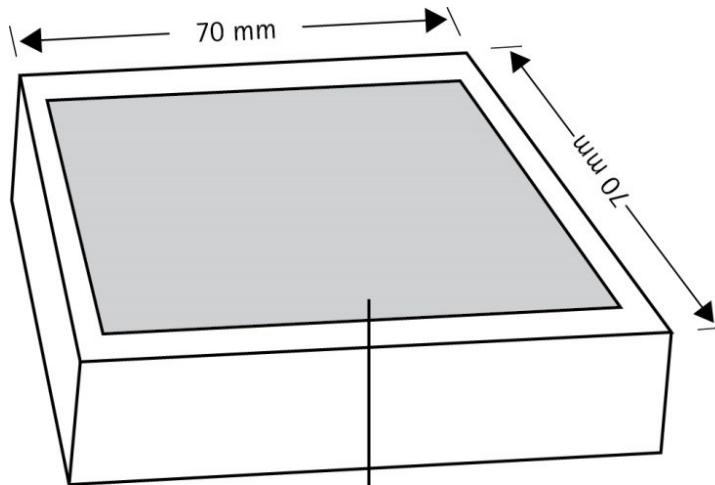


Verso



Emballage extérieur:

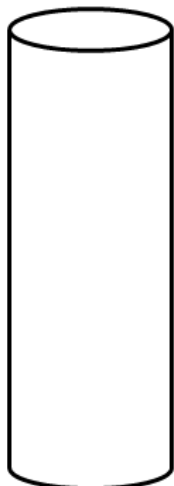
Tous les éléments d'étiquetage requis selon le SGH (y compris les mentions de risque et les conseils de prudence) doivent être apposés sur l'emballage extérieur.



Exemple 9: Étiquetage des petits emballages : Exemple d'étiquette dépliant

Cet exemple illustre une façon d'étiqueter les récipients lorsque le fabricant/fournisseur ou l'autorité compétente a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace pour faire figurer le(s) pictogramme(s) de danger et les mentions d'avertissement et de danger ensemble sur l'étiquette apposée sur la surface du récipient, comme préconisé au 1.4.10.5.4.1. Cela peut se produire par exemple si le récipient est petit, si le produit chimique est assorti de nombreuses mentions de danger ou que les informations doivent être données dans plusieurs langues et que la taille des caractères imposée par le format de l'étiquette rend les informations difficiles à lire.

Récipient métallique



Une étiquette dépliant est solidement fixée au récipient primaire (c'est-à-dire qu'elle est fixée de manière à le rester dans des conditions normales de transport et pendant toute sa durée de vie). L'étiquette dépliant est fabriquée de telle sorte que la page de couverture ne puisse pas être détachée du reste de l'étiquette et que l'étiquette puisse être repliée à nouveau et refermée à de nombreuses reprises.

L'information est structurée de la manière suivante et donnée s'il y a lieu dans toutes les langues utilisées pour l'étiquette :

Page de couverture

Les informations à fournir sur la page de couverture de l'étiquette à feuillets multiples dépliant doivent inclure au moins :

Informations SGH :

- Identificateur du produit* ;
- Pictogramme(s) de danger ;
- Mention d'avertissement ;
- Identité du fournisseur (nom, adresse et numéro de téléphone de l'entreprise).

Renseignements complémentaires :

- Un symbole sur la page de couverture pour informer l'utilisateur que l'étiquette peut être ouverte et lui faire savoir que des renseignements complémentaires figurent sur les pages intérieures ;
- Quand plusieurs langues sont utilisées sur l'étiquette dépliant : les codes de pays ou les codes de langue correspondants.

* L'identificateur du produit figurant sur la page de couverture et la dernière page n'indique pas les composants dangereux. Si ceux-ci doivent être mentionnés sur l'étiquette, ils le sont sur les pages de texte, dans les langues appropriées.

Pages de texte/pages intérieures

Informations SGH :

- Description complète du produit, y compris ses composants dangereux contribuant au classement, s'il y a lieu ;
- Mention d'avertissement ;
- Mentions de danger ;
- Conseils de prudence ;
- Renseignements complémentaires (par exemple, mode d'emploi, informations requises par d'autres règlements, etc.).

Renseignements complémentaires :

- Quand plusieurs langues sont utilisées sur l'étiquette dépliant : les codes de pays ou les codes de langue correspondants.

Dernière page (fixée sur le réservoir primaire)

- Identificateur du produit* ;
- Pictogramme(s) de danger ;
- Mention d'avertissement ;
- Identité du fournisseur (nom, adresse et numéro de téléphone de l'entreprise).

L'identificateur du produit (le cas échéant) et la mention d'avertissement qui figurent sur la page de couverture et sur la dernière page sont indiqués dans toutes les langues utilisées sur l'étiquette.

S'il y a assez de place sur la page de couverture et sur la dernière page, celles-ci peuvent également accueillir du texte.

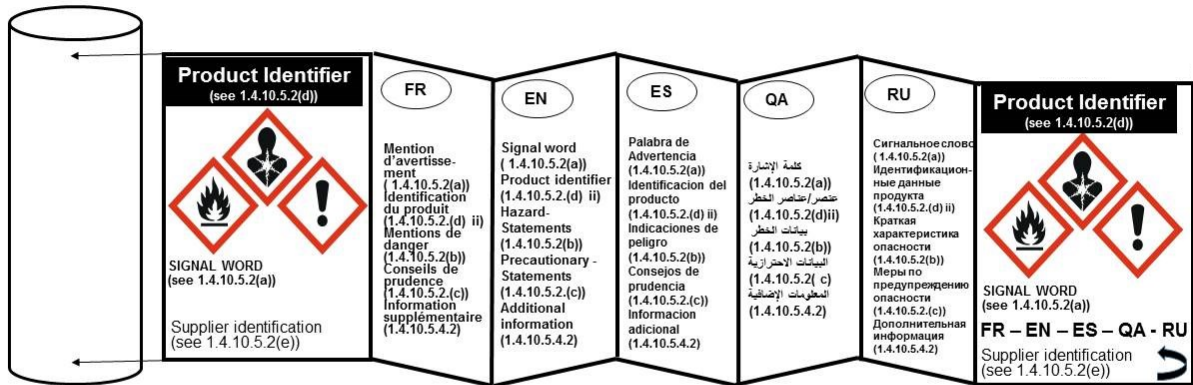
Le texte figurant sur les pages intérieures (pages de texte) peut aussi être réparti sur plusieurs pages, si l'espace disponible est insuffisant. En général, il est préférable de répartir le texte sur plusieurs pages plutôt que d'utiliser des petits caractères qui rendent le texte difficile à lire. Dans tous les cas il importe d'assurer la visibilité et la lisibilité facile des éléments de l'étiquette sans qu'il soit besoin de recourir à une aide autre que celle de verres correcteurs, et de faire ressortir ces éléments par rapport à toute autre information sur le produit dangereux ou le récipient lui-même.

Il est connu que certains systèmes réglementaires (par exemple, pour les pesticides) énoncent dans certains cas des prescriptions particulières concernant l'utilisation d'étiquettes ayant un format à plusieurs feuillets ou de style « livret ». Lorsque c'est le cas, l'étiquetage doit être effectué conformément aux prescriptions de l'autorité compétente.

La taille de l'étiquette dépliant et le nombre de feuillets doivent être proportionnés à la taille du récipient. Cela peut limiter le nombre de langues utilisées sur l'étiquette.

Exemples :

L'étiquette multilingue en format accordéon présentée ci-après illustre les principes d'étiquetage décrits dans cet exemple :

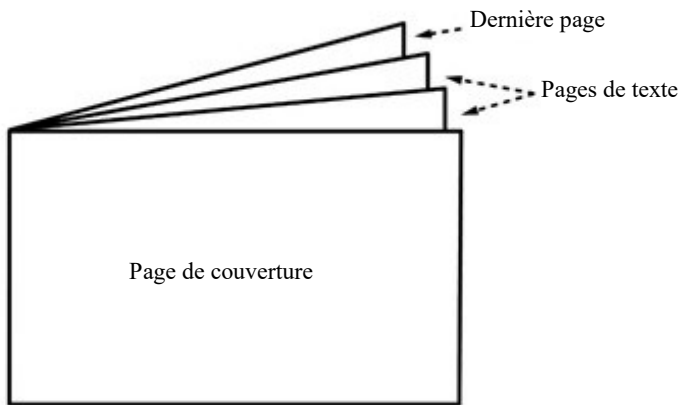


Dernière page
Complètement fixée
au récipient primaire

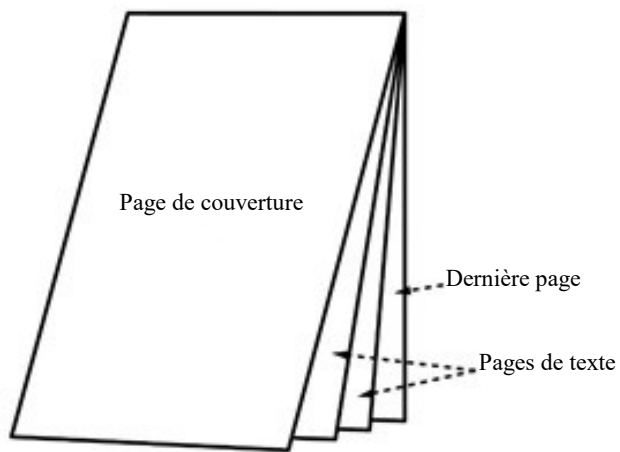
Page de couverture
Enroulée autour
du récipient

Les principes d'étiquetage exposés dans cet exemple pourraient également être appliqués à n'importe quel autre type d'étiquette dépliant (format livre, format carnet de commande et dépliant style fenêtre).

Format livret



Format carnet de commande



Dépliant style fenêtre

